



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 21 juin 2023 - Palais d'État Ambohitsorohitra

Ce mercredi 21 juin 2023 s'est tenu au Palais d'État d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar au Sommet sur un nouveau Pacte Financier Mondial, du 22 au 24 juin 2023 à Paris, France. La Banque Africaine de Développement est le partenaire du processus, qui se concentrera principalement sur la recherche de solutions pour aider les pays dans le besoin face à la crise économique et financière mondiale actuelle. Le Président de la République Andry RAJOELINA, qui conduira la délégation malagasy à ce Sommet, aura plusieurs entretiens avec les dirigeants des pays participants, prêts à aider Madagascar.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande d'autorisation d'utilisation de crédit en vue de prioriser la dotation de matériels informatiques aux Cours et Tribunaux en charge du traitement des affaires en matière foncière.

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande d'autorisation de virement de crédit en vue de la réalisation urgente des travaux de construction du Tribunal de Première Instance de Mananara Avaratra. Ceci en vue de concrétiser la promesse du Président de la République

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation (DTI) des fournitures nécessaires à la confection de passeport ordinaire formulée par le Ministère de la Sécurité Publique.

Le Conseil des Ministres a approuvé la mise en œuvre de la décision du Conseil des Ministres en date du 02 mars 2022 sur l'augmentation générale de capital de la BANQUE AFRICAINE D'IMPORT-EXPORT (AFREXIMBANK).

MINISTERE DE MINES ET RESSOURCES STRATEGIQUES + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des ministres a approuvé la signature d'une nouvelle convention entre l'Etat malagasy et la société minière QIT Madagascar Minerals (QMM S.A) à Tolagnaro.

Pour rappel, la convention d'établissement à Madagascar qui a été approuvée par la loi du 19 février 1998 d'une durée de 25 ans, a expiré en février 2023. Selon les instructions données par le Président de la République, il fallait revoir l'accord pour que la nation malagasy en profite réellement, les nouvelles négociations entre l'État malagasy et cette entreprise ont ainsi débuté en juillet 2022. Les négociations ont été achevées, et un tout nouvel accord a été obtenu, sans rapport avec le précédent qui n'a pas été au bénéfice de Madagascar.

Voici un résumé de ces nouveaux accords:

- **Annulation de la dette d'augmentation de capital** : Il y a eu une avance payée par QMM à l'Etat malagasy pour l'augmentation de capital en 2012 et 2015 d'un montant de 77,2 millions USD. Il a été décidé que cette dette sera annulée immédiatement et ne sera pas restituée par l'Etat malagasy à QMM. Il a également été décidé qu'à l'avenir même s'il y a augmentation de capital (ce qui se fait généralement lorsque l'entreprise fait faillite dans une année d'exercice) l'Etat malagasy ne participera plus à l'augmentation de capital mais il restera à 15% de ses parts dont il perçoit les bénéfices (droit aux dividendes) et 20% de droits sociaux, c'est-à-dire qu'il aura 2 représentants au Conseil d'Administration. C'est-à-dire que l'État malagasy ne participe pas au redressement de l'entreprise en cas de déclaration de faillite comme c'était le cas avant. C'est la contribution dite « free carry non diluable » pour Madagascar.
- **Dividendes anticipés** : En cette année 2023, QMM versera immédiatement 12 millions USD à l'Etat malagasy à titre de dividendes anticipés.
- **Participation à la construction de la RN 13** : QMM paiera également 8 millions USD une fois le nouveau contrat entré en vigueur, pour sa participation à la construction de la route nationale numéro 13 de 109 km.
- **Politique de partage des bénéfices à partir de l'année 2023** : parce que dans l'accord précédent, il était déterminé que la société QMM ne verserait pas de dividendes à l'Etat malagasy jusqu'au retour de son investissement, d'un montant de 1 milliard USD, à partir de cette année, cela changera jusqu'à l'année 2030, QMM devra reverser 40% de ses bénéfices à l'État malagasy, même s'il n'a pas encore achevé son retour sur investissement de départ. De 2031 à 2048, ce partage des bénéfices passera à 60 %, jusqu'au retour de l'investissement total. A noter que QMM doit actuellement 704 millions USD à sa maison mère Rio Tinto.
- **Budget social (budget RSE)**: le montant que QMM doit verser pour le volet social de Madagascar sera de 4 millions USD par an, y compris le reboisement. Ce budget de 4 millions USD sera augmenté de 2% par an. La répartition de ce montant est la suivante : 500 000 USD seront alloués pour la plantation d'arbres, les 50% restants pour l'investissement en faveur des communes locales affectées par le projet minier, et les 50% restants pour la région où est implantée le site d'extraction.
- **Prise en charge du traitement des eaux usées générées par le projet** : le QMM allouera 13 millions USD pour réaliser ces travaux de traitement des eaux usées, l'Etat malagasy doit publier le rapport de synthèse et de consolidation des résultats de l'analyse des eaux utilisées et autour de la mine de Mandena qui a été réalisée par l'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA) en collaboration avec QMM en mai 2022
- **Exploitation minière à Petriky** : Dès que QMM commencera l'exploitation minière à Petriky (gisement de Petriky), elle versera immédiatement 3,3 millions USD à l'État malagasy
- **Exploitation minière à Sainte-Luce** : Dès le démarrage de l'exploitation du gisement de Sainte-Luce, l'entreprise versera immédiatement 15 millions USD à l'État
- **Obligations fiscales** : les obligations fiscales pour QMM sont maintenues à l'exception de la taxe professionnelle et IFPB qui n'existent plus en droit malagasy.

Cette nouvelle mesure fiscale durera encore 25 ans et doit encore être soumis au parlement.

- **Centre de production d'énergie renouvelable** : au cours des 5 prochaines années, lorsque le nouvel accord entrera en vigueur, QMM devra installer centrale d'énergie renouvelable à Tolagnaro d'une valeur de 35 millions USD, qui devrait produire jusqu'à 20 MW d'énergie qui seront utilisés par les habitants de Tolagnaro
- **Procéder à l'augmentation de la production** : QMM est également tenu d'opérationnaliser le deuxième équipement pour soutenir sa production annuelle, un équipement d'une valeur de 50 millions USD, ou le démarrage de l'exploitation minière à Petriky afin d'avoir la première production commerciale dans 2 ans.
- **Mise en place d'un guichet unique** : l'État malagasy contribuera à faciliter toutes les démarches administratives pour faciliter l'accélération de ces investissements supplémentaires. Il a notamment été décidé qu'il y aura un guichet unique pour faciliter les différentes démarches administratives.
- **Mise en place d'un système de concertation** : Il y aura un système de suivi des travaux du QMM et du comité interministériel de concertation et la mise en place de canaux pour faciliter l'échange d'informations et la communication entre l'État malagasy et l'entreprise.
- **Crédit carbone** : la société fera un investissement direct d'une valeur de 5 millions USD pour obtenir un crédit carbone pour la protection de l'environnement dans la zone protégée de Tsitongambarika pour l'État, et il est également prévu d'acheter du crédit carbone à l'Etat malagasy d'une valeur de 10 millions USD dans les 5 prochaines années. A noter que l'utilisation de la recette tirée de ces crédits carbone sera approuvée par l'Etat malagasy en Conseil des Ministres.
- **Taux de redevances** : il a été porté à 2,5 % contre 2 % dans l'accord précédent
- **Dette de QMM envers la JIRAMA** : la société QMM doit encore à la JIRAMA 3 millions USD liés à toute la fourniture d'électricité dans le passé et cette dette est estimée à environ 3 millions USD au 31 juillet 2023. Il a été décidé que cette dette sera entièrement annulée dans ce nouvel accord

Il y a certains points dans ce nouvel accord qui doivent être appliqués par la loi, il sera donc procédé immédiatement à la présentation du projet de loi y afférent pour adoption.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Le Conseil des Ministres a approuvé l'acquisition de motos pour les Chefs d'Arrondissement Administratif au titre du Projet d'Investissement Public (PIP) pour l'année 2023. Ces motos seront au nombre de 800, portant la marque "HONDA", qui seront achetées sur le marché intérieur uniquement via le marché public.

Le Conseil des Ministres a approuvé la construction de bureaux administratifs pour les Régions Vatovavy, Ambatosoa ainsi que pour la Préfecture de Maroantsetra inscrites au titre du « Projet d'Investissement Public » (PIP) pour l'année 2023.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation de dons non-remboursables du Gouvernement du Japon

représenter par la JICA dans le cadre des travaux d'intérêt public pour la réalisation des travaux de réhabilitation, d'entretien et de construction des Routes Nationales.

Voici ces dons :

- Stabiliseur 01
- Compacteur de sol vibrant 01
- Compacteurs rouleau tandem vibrant 02
- Compacteur pneumatique 01
- Niveleuses 02
- Camion à benne 01
- Camion épandeur 01
- Chargeuse 01
- Porte-engin 01

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge du paiement de la contribution aux frais d'évaluation environnementale effectuée par l'ONE et de suivi de la deuxième phase du Projet de Renforcement et d'Interconnexion des Réseaux de Transport d'Énergie électrique à Madagascar (PRIITEM-II).

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge du paiement des Droits et Taxes à l'Importation (DTI) du matériel « boîtier photométrique portable et accessoires Viso LighSpion » qui est destiné à être utilisé par l'équipe technique du ministère de l'Énergie et de l'Incendie, dans le domaine du contrôle des lignes électriques, pour déterminer si elles sont normalisées ou pas. Il s'agit d'une subvention de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans le cadre du projet "Energy Efficient Lighting and Appliances in Southern Africa"

II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

En continuité de la communication verbale ci-dessus, le Conseil des Ministres a adopté le décret autorisant la participation de l'Etat dans l'augmentation générale de capital de l'AFREXIMBANK décidée par l'Assemblée Générale Annuelle du 18 au 23 juillet 2021.

Le Conseil des Ministres a adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du Projet d'Investissement de Soutien aux Capacités Statistiques de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), conclu le 14 juin 2023 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA).

Le Conseil des Ministres a adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du « Programme Régional de Résilience Climatique pour l'Afrique de l'Est et Australe », conclu le 08 juin 2023 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA).

MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES STRATEGIQUES

Selon la communication verbale qui a été approuvée ci-dessus, le Conseil des ministres a adopté le projet de loi portant approbation du premier amendement de l'accord entre l'État malagasy, l'OMNIS et QMM S.A. en ce qui concerne l'exploitation d'ilménites à Tolagnaro. Ce premier amendement contient tous les points obtenus dans

le nouvel accord avec QMM S.A. qui doivent être dans les limites de la loi pour être modifiées et approuvées.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES), conclu entre la République de Madagascar et le Fonds International de Développement Agricole.

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant l'octroi d'une bonification d'ancienneté de 6 mois au profit des officier de carrière de la Gendarmerie nationale.

- **Capitaine RAZAFIMANGASOA Fias, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie Nationale de Morondava**

- **Lieutenant RATSIMBAZAFY Andriatiana Nestor (officier du peloton mobile n°53 Morondava)**

Ils ont suivi un groupe de plus de 70 dahalo, armés d'armes lourdes, qui ont attaqué Ankijabe, sous-district de Tanambao Marofotra, commune rurale de Bemanonga Morondava. En raison de leur bravoure et de leur courage, 135 des 160 zébus volés par ces dahalo ont été restituées. Il y a eu un violent affrontement au cours duquel le Capitaine Razafimangaso Fias a été grièvement blessé, et où 1 gendarme de la Brigade Régionale de la Gendarmerie Nationale à Morondava a été tué. Il est donc très juste de les récompenser pour leurs efforts et leur grand courage.

III- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Adoption du décret abrogeant le décret n°2016-1540 du 19 décembre 2016 et portant nomination de **M. RAMANJATO Richard Paulin**, Chef de District de Bekily.

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-579 du 20 avril 2022 et portant nomination du **Général de Brigade DABAKA Jean Michel**, Inspecteur Général adjoint à l'Inspection Générale de la Gendarmerie nationale.

Fait ce 21 juin 2023

La Porte-Parole du Gouvernement,

Ministre de la Culture et de la Communication

Lalatiana RAKOTONDRAZAFY

La Porte-Porte du Président de la République,

Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République

Lova Hasinirina RANOROMARO